

RÈGLEMENT DU VOTE POUR LE CHOIX DE LA FRESQUE MURALE RUE DE LORRAINE

- VILLE DE RIEDISHEIM -

Art. 1

La Ville de Riedisheim organise un vote pour définir le projet de fresque réalisée de façon permanente sur le mur d'un nouvel ensemble immobilier rue de Lorraine. Le choix s'effectuera sur la base de trois projets de l'artiste Vinie, dont le thème sera l'amitié entre l'Europe et l'Ukraine, et la promesse de paix sur le continent européen.

Art. 2 Durée et modalités du vote

Le vote se déroulera comme suit :

- Après présentation des différentes propositions intitulées « Papillons », « Mots » et « Nature », lors du Conseil Municipal du 2 avril 2026, les élus de la Ville de Riedisheim voteront par bulletin anonyme dans une urne située à la Mairie, du 7 au 21 avril 2026 jusqu'à 16h30 ;
- Les membres des groupes de la Démocratie Participative voteront selon un système de vote interne lors d'une réunion plénière le 17 avril 2026 ;
- Les habitants de Riedisheim seront invités à déposer leur vote dans l'une des urnes disposées soit à la Mairie, soit à la bibliothèque, ainsi que sur Internet via la page Facebook de la Ville du 7 au 21 avril 2026, jusqu'à 16h30. Les urnes seront accessibles selon les horaires respectifs de la Mairie et de la bibliothèque, jusqu'au 21 avril 16h30 également.

Le comptage des votes sera effectué comme suit :

- 25 % pour le vote des élus ;
- 25 % pour le vote des membres des groupes de la Démocratie Participative ;
- 50 % pour le vote des habitants.

Art. 3 Conditions et modalités de participation

Chaque élu du Conseil Municipal pourra voter durant la période précitée.

Chaque membre d'un groupe de la Démocratie Participative pourra voter le 17 avril 2026.

Toute personne pourra, si elle le souhaite, voter en déposant un bulletin dans une des urnes prévues à cet effet ou en se connectant à la page Facebook de la Ville en « likant » son projet préféré comme précisé dans l'Art. 2.

L'ensemble des votes est anonyme.

Art. 4 Résultats

Les voix des membres des groupes de la Démocratie Participative seront recueillies à l'issue des votes lors de la réunion du 17 avril 2026.

Le dépouillement des 3 urnes sera effectué le 22 avril 2026.

Les voix des utilisateurs du compte Facebook de la Ville seront recueillies le 21 avril 2026 à 16h30.

Chaque résultat sera transmis aux élus.

Le public découvrira le résultat lors de la réalisation de la fresque, qui débutera le mardi 19 mai 2026.

Art. 5 Garanties

Les différents votes sont anonymes. Aucune donnée autre que le vote en lui-même ne sera collectée.

Art. 6 Accessibilité du règlement du concours

Le présent règlement est disponible sur le site de la Ville de Riedisheim (www.riedisheim.fr). Il est également consultable à la mairie et à la bibliothèque.